

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2023 :

-11 % à périmètre et taux de change constants (-10% en données publiées)

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2023

A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires du premier trimestre 2023 du Groupe Bolloré baisse de 11 % à 4 433 millions d'euros :

- Bolloré Logistics : 1 355 millions d'euros, -24 % en raison de la contraction des volumes et de la baisse des taux de fret ;
- Bolloré Energy : 712 millions d'euros, -16 % qui s'explique par la baisse des volumes vendus ainsi que le repli des prix des produits pétroliers ;
- Communication (Vivendi) : 2 290 millions d'euros, +2 % grâce à la progression de Canal+ (+1 %), de Havas Group (+1 %) et la poursuite de la croissance soutenue de Gameloft (+14 %) ;
- Industrie : 74 millions d'euros, -33 % principalement en raison du recul des ventes de bus, malgré la progression des activités Systèmes (IER/Automatic Systems et Polyconseil).

En données publiées, le chiffre d'affaires baisse de 10 % par rapport au chiffre d'affaires du premier trimestre 2022.

Évolution du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	1 ^{er} trimestre				
	2023	2022 ⁽¹⁾	2022 ⁽²⁾	Croissance publiée	Croissance organique
Bolloré Logistics	1 355	1 790	1 736	-22%	-24%
Bolloré Energy	712	848	848	-16%	-16%
Communication (Vivendi)	2 290	2 244	2 216	+3%	+2%
Industrie	74	111	112	-34%	-33%
Autres (Actifs Agricoles, Holdings)	2	8	1	+100%	-71%
Total	4 433	5 002	4 912	-10%	-11%

(1) A périmètre et change constants

(2) Conformément à la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des résultats, les reclassements en activités cédées ou en cours de cession comprennent :

- L'ensemble des activités Transport et Logistique du Groupe en Afrique sur l'exercice 2022 (ces activités ont été cédées le 21 décembre 2022) ;
- Editis sur les exercices 2022 et 2023 (compte tenu du projet de cession d'Editis, cette activité est considérée en cours de cession).

A périmètre et taux de change constants, comparés au premier trimestre 2022, les principaux secteurs ont évolué comme suit :

- Bolloré Logistics : Le chiffre d'affaires est de 1 355 millions d'euros en baisse de 24 % par rapport au premier trimestre 2022. Cette contraction s'explique par la baisse des volumes de la commission de transport tant dans le trafic aérien que le maritime, et par le recul des taux de fret.
- Bolloré Energy : Le chiffre d'affaires ressort à 712 millions d'euros, en retrait de 16 %, en raison du recul des volumes vendus ainsi que du repli des prix des produits pétroliers qui avaient fortement progressé au premier trimestre 2022, en raison du début de la guerre en Ukraine.
- Communication (Vivendi) : Le chiffre d'affaires s'élève à 2 290 millions d'euros, en croissance organique de 2 % par rapport au premier trimestre 2022. Vivendi bénéficie de la progression de l'ensemble des métiers de Groupe Canal+ (+1 % ; notamment Studiocanal porté par le succès de plusieurs films), de la bonne dynamique commerciale de Havas Group (+1 %) ainsi que de la confirmation de la forte croissance de l'activité de Gameloft (+14 %) portée par le succès du jeu Disney Dreamlight Valley.
- Industrie : Le chiffre d'affaires des activités industrielles (Films, Blue, Systèmes) ressort à 74 millions d'euros contre 111 millions d'euros au premier trimestre 2022 en raison du recul des ventes de bus, malgré la progression des activités Systèmes (IER/Automatic Systems et Polyconseil).

Faits marquants et évènements récents :

- **Entrée en négociations exclusives à l'issue de la réception d'une offre indicative du Groupe CMA CGM pour l'achat des activités de commission de transport et de logistique (Bolloré Logistics)**

Le 18 avril 2023, le Groupe Bolloré a confirmé avoir reçu du Groupe CMA CGM une offre d'achat spontanée pour ses activités de commission de transport et de logistique regroupées dans Bolloré Logistics, sur la base d'une valeur d'entreprise *cash free / debt free* de 5 milliards d'euros.

A la suite de cette offre, le Groupe Bolloré et le Groupe CMA CGM sont entrés en négociations exclusives afin de permettre la réalisation d'une phase d'audit confirmatoire et la tenue de négociations contractuelles pour que CMA CGM puisse remettre, le cas échéant, une promesse d'achat correspondant à cette offre autour du 8 mai 2023.

Bolloré SE et CMA CGM communiqueront en temps voulu sur la conclusion de leurs discussions.

L'opération restera en toute hypothèse conditionnée à l'obtention d'autorisations réglementaires et aucune décision de cession ne sera prise avant l'issue des procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel compétentes.

- **Lancement de l'offre publique d'achat simplifiée de Bolloré sur ses propres actions**

Le Conseil d'administration de Bolloré SE s'est réuni le 18 avril 2023 afin d'arrêter sa décision sur le projet d'offre publique d'achat simplifiée de Bolloré SE visant ses propres actions annoncé le 14 mars 2023.

Cette offre publique s'inscrit dans le programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires de Bolloré SE du 25 mai 2022 dont le prix de rachat maximum par action est fixé à 6 euros. Elle portera sur 288 607 076 actions Bolloré SE représentant 9,78 % de son capital social¹, avec en cas de dépassement de cette limite une réduction des ordres proportionnelle au nombre d'actions présentées.

Le prix de l'offre publique sera de 5,75 euros par action Bolloré SE (dividende 2022 complémentaire attaché), auquel s'ajoutera un complément de prix de 0,25 euro par action Bolloré SE apportée à l'offre publique si l'offre reçue de CMA CGM pour l'achat de Bolloré Logistics se concrétise et aboutit à la vente de cette dernière dans les termes qui auront été convenus². Il est rappelé que l'assemblée générale mixte des actionnaires de Bolloré SE se verra proposer le 24 mai 2023 la distribution d'un dividende complémentaire de 0,04 euro par action, dont la date de détachement serait désormais fixée au 4 juillet 2023 pour une mise en paiement le 6 juillet 2023.

Le cabinet A2EF, représenté par Mme Sonia Bonnet-Bernard, a été mis en mesure, en sa qualité d'expert indépendant, d'intégrer l'éventualité de la cession de Bolloré Logistics, et du complément de prix s'y rapportant, dans son appréciation du caractère équitable du prix proposé dans l'offre publique.

Au vu notamment de la recommandation favorable du comité ad hoc³ et du rapport établi par l'expert indépendant, qui a conclu au caractère équitable du prix offert aussi bien pour les actionnaires participant à l'offre publique que pour ceux n'y prenant pas part, le Conseil d'administration de Bolloré SE a rendu à l'unanimité de ses membres un avis motivé favorable sur l'offre publique et recommande aux actionnaires de Bolloré SE de saisir cette opportunité de liquidité partielle.

Le projet de note d'information de Bolloré SE a été déposé le 19 avril 2023 auprès de l'Autorité des marchés financiers. La conformité de l'offre publique sera soumise à l'examen de l'AMF.

¹ Sur la base d'un nombre total de 2 951 154 374 actions au 31 mars 2023.

² Cf. le communiqué de presse de Bolloré SE du 18 avril 2023 intitulé « Entrée en négociations exclusives avec le Groupe CMA CGM concernant Bolloré Logistics – Proposition de complément de prix à 0,25€ pour l'offre de rachat en cours d'instruction ».

³ Composé de M^{me} Sophie Johanna Kloosterman, M. Alexandre Picciotto et M. François Thomazeau.

- **Signature d'une promesse d'achat avec IMI, filiale de la holding fondée par Daniel Kretinsky, pour la cession de 100 % du capital d'Editis**

Dans le cadre du projet de rapprochement entre Vivendi et Lagardère et des remèdes présentés à la Commission européenne, Vivendi a conclu le 23 avril 2023 une promesse d'achat avec International Media Invest a.s. (IMI), filiale de la holding tchèque CMI fondée par Daniel Kretinsky, pour la cession de 100 % du capital d'Editis. Cet accord fait suite à l'entrée en négociations exclusives avec IMI annoncée le 14 mars dernier. Le projet d'acquisition reste soumis, conformément à la réglementation en vigueur, à l'information-consultation des instances représentatives du personnel concernées et à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.